

# Introduction

La formation de perfectionnement en vol à voile commence une fois que les différents items des 2 premières des 3 phases de la formation de début sont assimilés, à savoir :

## **1<sup>ère</sup> phase : le pilotage élémentaire**

- Effets primaires des gouvernes
- Références visuelles
- Ligne droite (assiette, inclinaison et lacet inverse)
- Virage (mise, sortie et stabilisation)
- Aboutissement de la trajectoire

## **2<sup>ème</sup> phase : le pilotage précis**

- Relation assiette /trajectoire / vitesse
- Compensateur
- Symétrie
- Treuillée
- Aérofreins
- Atterrissage roulage
- PTL

## **3<sup>ème</sup> phase : manœuvres de sécurité**

- Vol lent
- Décrochage
- Vol à grande inclinaison
- Virage engagé
- Autorotation
- Cassettes de câble

La formation au vol à voile proprement dite se décompose elle-même en 3 niveaux pratiqués alternativement en double commande et en solo :

### **Niveau 1 : en local visuel**

But : prolonger le vol

Ce niveau commence avant le lâcher et se termine au BPP

Etapas intermédiaires : le lâcher et le 1<sup>er</sup> vol d'une heure

### **Niveau 2 : en grand local**

But : circuiter en local

Ce niveau commence au BPP et se termine au vol de 90 Km en local

Etapas intermédiaires : gain d'altitude de 1000 m et 1er vol de 5 heures

### **Niveau 3 : en changeant de local**

But : voler sur la campagne

Ce niveau commence au vol de 90 Km en local et se termine par l'autorisation de vol sur la campagne

Etapas intermédiaires : 1er atterrissage extérieur en solo et 1er vol de 50 Km

Cette formation se décompose en 7 items chacun décliné dans les 3 niveaux, pour chaque niveau il y a une fiche de progression (§ le « Guide de l'instructeur ITV » pages 9 à 11) reprenant ces items en les décomposant en leçons adaptées à chaque niveau.

Les 7 items sont les suivants :

- Montée
- Transition
- Navigation
- Contrôle du local
- Circulation aérienne
- Précision d'atterrissage
- Conduite du vol

Pour information la prochaine version du CD « Supports pédagogiques à destination de l'instructeur » édité par le Centre National de Vol à Voile (CNVV) devrait comporté les cours théoriques de plusieurs de ces items.

Les niveaux 1 et 2 de la formation vol à voile peuvent être faits par des instructeurs « ITP » à l'exception du test du Brevet de Pilote de Planeur (BPP) et de l'autorisation du circuit en local de 90 Km qui doit être signée par un instructeur « ITV ».

Le niveau 3, avec tous les minima exigés pour l'autorisation de vol sur la campagne doit être fait par un ITV.

Pour mémoire les minima en vue de l'obtention de l'autorisation de vol sur la campagne sont :

- 10 heures de vol en double commande
- dont 8 en 3 vols au minimum en double commande sur la campagne
- 1 atterrissage extérieur en double commande
- 1 atterrissage extérieur en solo
- 1 vol solo avec une branche de 50 Km minimum (autorisé par un ITV)

Les cours qui suivent s'adressent donc particulièrement aux pilotes qui sont en fin de formation de début, jusqu'à ceux qui volent le plus souvent en solo mais qui soit ne sont pas encore lâchés sur la campagne, ou qui s'ils le sont ne se sentent encore pas très à l'aise quand ils quittent le local.

